

Au 30 septembre 2024

FNB Fidelity Advantage Ether^{MC}

Pourquoi investir dans ce FNB?

- Permet d'investir directement dans l'éther, qui est stocké en toute sécurité par les services internes de Fidelity.
- Offre une exposition à l'une des cryptomonnaies les plus populaires du monde.
- Peut contribuer à diversifier un portefeuille.
- Est admissible aux comptes enregistrés, y compris le REER et le CELI.
- Historiquement, les cryptomonnaies ont fait preuve d'une grande volatilité.

Rendement

Croissance d'un placement de 10 000 \$



Rendement par période standard (%)

30 septembre 2024

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	Depuis la création
FNB (VL)	3,83	-24,00	-27,66	53,59	36,45	-	-	36,84
FNB (cours du marché)	3,67	-24,85	-27,93	53,73	36,45	-	-	37,89

Rendement par année civile (%)

30 septembre 2024

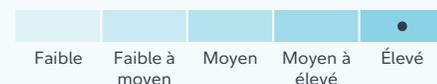
	CA 2024	2023	2022	2021	2020	2019
FNB (VL)	14,13	86,56	-	-	-	-
FNB (cours du marché)	13,80	87,01	-	-	-	-

Les rendements sont exprimés en dollars canadiens.
Le rendement antérieur n'est pas une indication fiable des résultats futurs.

Faits saillants

Date de création	26 septembre 2022
Actif net	20,2 M\$
Nombre de jetons dans le Fonds	5 739,9473
Nombre de parts par jeton	74,9136
Nombre de jetons par part	0,01334871
Indice de référence	Aucun
Bourse	Bourse de Toronto
Devise	CAD
CUSIP	31580Y702
Stockage (Portefeuille hors ligne)	≥ 98 %
Également offert	FCP \$ CA FCP \$ US FNB \$ US
Gestionnaires de portefeuille	Reetu Kumra Edward Lui

Risque



FNB Fidelity Advantage Ether^{MC}

Notes et divulgations

Le 23 juillet 2024, les frais de gestion du FNB Fidelity Advantage Ether^{MC} (le FNB) sont passés de 0,40 % à 0,39 %, et certaines charges qui lui sont imputées ont également été réduites. Par conséquent, le ratio des frais de gestion (RFG) du FNB sera moins élevé à l'avenir et il est estimé à 0,44 % (incluant la TVH), sur une base annualisée. Le total des frais du FNB, y compris les frais de gestion, la TVH, les coûts d'opérations de portefeuille et les charges, sera indiqué dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds, qui est publié sur une base semestrielle. Le RFG de 0,44 % du FNB correspond aux frais prospectifs estimatifs que les investisseurs paieront à compter du 23 juillet 2024. Les investisseurs qui ont acheté des parts du FNB avant le 23 juillet 2024 ont payé un RFG plus élevé de 0,95 % (au 31 mars 2024) sur ces parts, mais ils peuvent s'attendre à payer le même RFG prospectif estimatif de 0,44 % à partir du 23 juillet 2024. Les RFG et les charges des FNB d'ethers canadiens comparables sont publiés dans les rapports annuels de la direction sur le rendement de ces FNB, qui sont accessibles au public.

L'objectif du FNB Fidelity Advantage Ether^{MC} est d'investir dans l'ether. Le Fonds Fidelity FNB Advantage Ether^{MC} investit dans le FNB Fidelity Advantage Ether^{MC}. Ces fonds ne spéculent pas sur les fluctuations à court terme du cours de l'ether. Compte tenu de la nature spéculative de l'ether et de la volatilité du marché de l'ether, le risque que ces fonds ne soient pas en mesure d'atteindre leur objectif de placement est considérable. Un placement dans ces fonds n'est pas censé constituer un programme d'investissement complet et ne convient qu'aux investisseurs qui sont en mesure d'absorber la perte d'une partie ou de la totalité de leur placement. Un placement dans ces fonds est considéré comme un placement à risque élevé.

Indice Fidelity Ethereum : Fidelity Product Services LLC (FPS). Ni FPS ni aucune autre partie ayant participé ou étant liées à la compilation, au calcul ou à la création des données sur l'indice n'offrent de garanties ou de représentations explicites ou implicites concernant ces données (ou les résultats obtenus par suite de l'utilisation de celles-ci), et toutes ces parties refusent expressément de garantir l'originalité, l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité marchande et la pertinence pour un usage particulier de ces données. FPS et toute autre partie ayant participé ou étant liées à la compilation, au calcul ou à la création des données sur l'indice n'assument aucune responsabilité et déclinent toute obligation à l'égard du FNB Fidelity Advantage Ether et son Fonds FNB. Les données sur l'indice ne peuvent être distribuées ou diffusées autrement qu'avec le consentement écrit exprès de FPS.

FNB Fidelity Advantage Ether^{MC} et Fonds Fidelity FNB Advantage Ether^{MC} sont des marques de commerce de Fidelity Investments Canada s.r.l.

Indice conçu pour refléter le rendement de l'ether en dollars américains. Il utilise les données sur le cours de l'ether provenant des plateformes de négociation admissibles et une méthode du prix médian pondéré en fonction du volume basée sur l'intervalle de 5 minutes précédant immédiatement la fermeture des marchés à 16 h (HE). Le cours de l'indice est calculé en ordonnant toutes les transactions individuelles survenues dans cet intervalle de 5 minutes sur les plateformes de négociation admissibles et en sélectionnant le cours associé au 50e centile du volume total. Le Comité d'indices de Fidelity analyse l'indice Fidelity Ethereum deux fois par an pour d'éventuelles mises à jour résultant de la maturation du sous-secteur des actifs numériques. En outre, le Comité d'indices de Fidelity et le Fidelity Digital Asset Services Advisory Committee évaluent sur une base semestrielle toutes les plateformes américaines de négociation d'actifs numériques ou les plateformes de négociation d'actifs numériques réglementées, et peuvent modifier les plateformes de négociation admissibles à ce moment ou pendant les perturbations du marché lorsqu'un examen de la plateforme de négociation s'impose.

Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les taux de rendement indiqués représentent les taux de rendement antérieurs totaux, composés sur une base annuelle, pour la période précisée, compte tenu de la fluctuation de la valeur liquidative des parts et du réinvestissement de toutes les distributions. Les taux de rendement indiqués excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout porteur de parts, qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Le graphique montrant la croissance d'un placement de 10 000 \$ sert à illustrer les effets de la capitalisation; il ne saurait refléter les valeurs futures du fonds ni les rendements d'un placement dans un fonds, quel qu'il soit.

Le degré de risque de placement indiqué doit être établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds ou de l'indice de référence dans le cas d'un nouveau fonds.

La date de création pour le champ FNB (VL) est le 26 sept. 2022 et celle pour le champ FNB (cours du marché) est le 28 sept. 2022.

Le ratio des frais de gestion correspond au ratio, exprimé en pourcentage, des frais d'un fonds d'investissement par rapport à sa valeur liquidative moyenne, calculé conformément à la partie 15 du Règlement 81-106. Conformément à la partie 15, un fonds d'investissement ne présente son ratio des frais de gestion que si celui-ci est calculé pour l'exercice ou la période intermédiaire du fonds d'investissement en divisant (i) la somme des A) charges totales du fonds d'investissement, à l'exclusion des distributions comptabilisées en charges, le cas échéant, des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille, avant impôts sur le résultat, inscrites à l'état du résultat global de l'exercice ou de la période intermédiaire, et B) les autres frais et charges du fonds d'investissement qui ont pour effet de diminuer sa valeur liquidative, ii) par la valeur liquidative moyenne du fonds d'investissement pour l'exercice ou la période intermédiaire.

Nombre de jetons dans le Fonds : Nombre total de jetons détenus par le Fonds.

Nombre de parts par jeton : Nombre de parts du Fonds équivalant à la valeur d'un jeton. Se calcule en divisant le nombre total de parts en circulation du Fonds par le nombre total de jetons détenus dans le Fonds.

Nombre de jetons par part : Nombre de jetons équivalant à la valeur d'une part du Fonds. Se calcule en divisant le nombre total de jetons détenus dans le Fonds par le nombre total de parts en circulation du Fonds.

Stockage (Portefeuille hors ligne) : Les clés privées sont stockées sous deux formes : le « stockage à chaud », dans lequel les clés privées sont branchées à Internet, et le « stockage à froid », dans lequel les clés privées numériques sont entièrement stockées hors ligne. Le jeton que détient le sous-dépositaire de jeton pour le FNB Fidelity est stocké hors ligne en stockage à froid. Le jeton n'est stocké « à chaud » que temporairement pour faciliter les dépôts et les rachats.